http://aupiedducourant.areq.lacsq.org/ Mars 2018

AREQ CSQ
Au pied du courant 06-F

Au pied du courant

Mot de la présidente

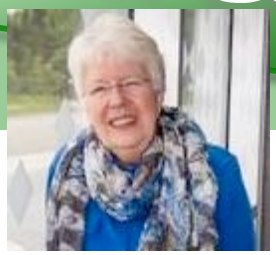

Pour un débat sur le mode de rémunération des médecins.

Les recommandations de la commission Castonguay portant sur l'établissement d'un système de santé au début des années soixante-dix, avaient écarté tout changement au mode de rémunération des médecins. Les médecins avaient fait la grève, c'était la crise d'octobre et M. Castonguay était devenu ministre. Il avait beaucoup à faire avec les multiples recommandations découlant de sa commission.

L'établissement d'un régime universel et public d'assurance santé avantageait le corps médical. Les médecins continuaient d'être des travailleurs autonomes et ils étaient dorénavant assurés d'être toujours rémunérés. Ce mode de rémunération, c'est le paiement à l'acte quelque soit le temps passé avec le « client » ou quelque soit la maladie.

Après des années sous l'emprise de ce régime, plusieurs problèmes ressortent. Le patient ne sait rien de ce que réclame son médecin lorsque sa secrétaire passe dans sa machine sa « carte soleil ». On apprend, par diverses études, que des « patients non rentables » ne sont pas populaires auprès de certains médecins. Le système de facturation suppose une lourde bureaucratie.

Les gestionnaires du système pensaient que le mode de rémunération à l'acte encouragerait les médecins à être productifs. Les augmentations considérables consenties au cours des dernières années visaient aussi la productivité. Au contraire, des recherches récentes ont démontré que les journées travaillées par les médecins ont diminué et le nombre de visites et d'actes réalisés est en baisse. L'accessibilité à un médecin ne s'est donc pas améliorée.

Sommaire

Mot de la présidente	1
Comité de l'environnement	2
Comité des Arts	2-3
Comité de la condition des femmes	4
Assemblée générale sectorielle	5
Rappel	5
Info-assurances	6
Webmestre	7
Pour votre info	7

On constate aussi que la rémunération actuelle dépasse largement le rattrapage consenti au cours des dernières négociations. Cette problématique pèse lourdement sur notre système de santé. Il est nécessaire qu'un débat ait lieu sur ce mode de rémunération.
Consultez le site de l'AREQ pour signer la pétition qui exige ce débat et qui a été déposée sur le site de l'Assemblée nationale. Lors de nos rencontres, vous pourrez aussi la signer d'ici le 1er juin.

Micheline Jourdain

Comité de l'environnement

LE JOUR DE LA TERRE

Chaque année, pour souligner le Jour de la Terre, la région de Montréal organise une activité particulière. Cette année, le comité présente une conférence de Jean-François Lefebvre, suivie d'un échange.

M. Lefebvre est chargé de cours à l'UQÀM et est titulaire d'un doctorat en études urbaines et d'une maîtrise en économie. Ses qualifications lui permettent de prendre position sur les sujets touchant à la notion de « ville verte » dans son sens le plus large. Il nous fera part de sa prise de position à l'égard du projet du **Réseau électrique métropolitain (**REM**)** dont on parle beaucoup actuellement.

La rencontre aura lieu à l'Institut culinaire St-Pius X, 9955, rue Papineau de 13 h à 15 h, le vendredi 20 avril 2018.

Pour information et inscription :

Micheline Jalbert : 514 523-2276 ou michjalbert©hotmail.com

Comité des Arts

Venez tous participer à la Journée des arts du 13 avril prochain. Visitez l'exposition, participez à la création collective d'une murale. Pour exposer vos créations artistiques ou assister aux conférences, vous devez vous inscrire, d'ici le 2 avril à : hugues.stpierre@cgocable.ca ou 450 778-0293.

Exposez les dessins d'enfants de moins de 12 ans qui vous sont chers. Tous les sujets sont acceptés. Il suffit de vous inscrire auprès de Monique Gosselin : 450 688-6172 ou mgano@hotmail.com.

Un vendredi 13

le comité des arts vous en fera voir de toutes les couleurs!

En effet, la Journée des arts se déroulera
le **vendredi 13 avril 2018 au Centre des loisirs Saint-Laurent, 1375, rue Grenet, Saint-Laurent.**

Conférenciers invités

En matinée, **Jean Carette**, sociologue, écrivain, citoyen engagé, nous entretiendra de « La poésie au quotidien » et dédicacera son dernier livre *À chacun sa joie*. Sa présentation sera suivie d'un échange avec l'auditoire.

Au début de l'après-midi, le peintre et sculpteur **Mario Merola** nous partagera un survol de sa carrière d'artiste et de professeur à l'aide d'un diaporama et répondra à vos questions.

Tous les artistes de la région sont invités à exposer leurs dernières créations quel que soit le médium utilisé (huile, aquarelle, émail sur cuivre, sculpture, photographie). Ce sera la seule exposition de l'année 2017-2018. Tous les membres qui désirent nous présenter leurs œuvres récentes sont priés de communiquer avec la personne responsable sectorielle du comité des arts ou avec moi, pour les secteurs qui n'ont pas de responsable, afin de s'inscrire à cette exposition. L'exposition sera accessible de 10 h à midi et de 13 h à 15 h. Un prix « Coup de cœur » de 400 $ sera remis par la région à l'auteur de l'œuvre pour laquelle vous aurez voté. Cette œuvre fera l'objet d'un tirage au profit de la Fondation Laure-Gaudreault, lors de l'Assemblée générale du 5 juin. Deux prix « Mention du public », d'une valeur de 50 $ chacun seront aussi décernés à des artistes qui ne veulent pas se départir de leur œuvre.

Nous espérons revoir les artistes dont nous avons l'habitude d'apprécier les productions artistiques, mais nous souhaitons aussi découvrir des personnes dont les talents ne nous sont pas encore connus. OSEZ !

Vous avez le goût d'expérimenter les pinceaux et les couleurs ? Venez collaborer avec Denis Bergeron et son équipe pour la production de la murale 2018. Vous y connaîtrez sûrement un agréable moment.

Tous les grands-parents, grands-oncles et grands-tantes pourront aussi exposer les dessins des enfants de leur famille. Vous disposez des mois d'hiver pour inviter les enfants de votre entourage (âge maximal 12 ans) à dessiner en format 8 1/2 X 11. Monique Gosselin se chargera de recueillir ces dessins et d'en faire un affichage. Pour communiquer avec Monique : 450 688-6172 ou mgano@hotmail.com.

Le comité des arts vous attend en grand nombre pour célébrer la Beauté à travers les arts. Le vendredi 13 avril, une date à inscrire à votre agenda.

Lise Labelle
Secteur Ahuntsic-Ouest (06-N)
Responsable du comité des arts

Comité de la condition des femmes

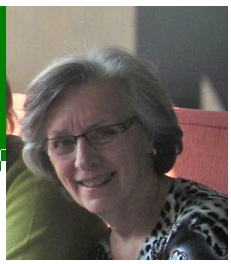

Une rencontre cordiale mais les femmes attendent des gestes concrets

À l'occasion de la Journée internationale des femmes, les membres du Collectif 8 mars ont rencontré le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, et la ministre responsable de la Condition féminine, Hélène David, afin de leur présenter les huit revendications du 8 mars 2018 :

-Pour un système de justice à l'écoute des survivantes d'agression sexuelle.
-Pour une loi-cadre sur la conciliation famille-travail-étude.
-Pour une plus grande justice envers les femmes autochtones.
-Pour un financement adéquat et récurrent des groupes de femmes et des groupes de défense des droits.
-Pour l'élimination des violences envers les femmes, y compris dans les milieux de travail.
-Pour l'accès des personnes sans statut aux droits reliés au travail et aux systèmes de santé, d'éducation et de justice.
-Pour un salaire minimum à 15 $ l'heure, maintenant.

Elles ont ainsi fait entendre la voix des 700 000 femmes qu'elles représentent pour demander des engagements fermes en matière d'égalité entre les sexes. Cette rencontre était une première entre le Collectif et un chef libéral, contexte préélectoral oblige. Celui-ci a d'ailleurs affirmé qu'une telle rencontre entre un premier ministre ou une première ministre du Québec et le Collectif 8 mars devrait être une tradition.

À l'approche des élections provinciales, les beaux discours qui réaffirment que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale ne font pas disparaître, dans les faits, les inégalités économiques et sociales que subissent les femmes.

Nous sommes et serons féministes tant qu'il le faudra!

Source : Fédération des femmes du Québec (FFQ), Bulletin spécial de la Journée internationale des femmes, 8 mars 2018.

Assemblée générale sectorielle

N'oubliez pas d'inscrire à votre calendrier la tenue de notre Assemblée générale sectorielle le matin du 25 avril à l'Hôtel Universel au 5000, rue Sherbrooke, Est, angle de la rue Viau.
La convocation officielle, avec tous les détails, sera envoyée à tous les membres par courriel ou par la poste.
Le petit déjeuner sera offert aux personnes inscrites avant le début de la rencontre.
Louise Laporte recevra vos inscriptions avant le 20 avril : au 450 667 8704 sur courriel : louise.devarenne@sympatico.ca

Rappel

Invitation à l'exposition de NAPOLÉON sous le thème : Art et vie de cour au palais impérial.

Une scénographie innovante recrée le faste des appartements, en intégrant notamment des projections illusionnistes (voir dans le bulletin de février la description de l'exposition).

Lieu : Musée des beaux-arts de Montréal
Entrée des groupes

- Située au 2075, rue Bishop, Pavillon pour la Paix Michal et Renata Hornstein
- Par métro : stations Guy-Concordia (sortie rue Guy) ou Peel, ligne verte
- Par l'autobus 29 : rue Sherbrooke Ouest, arrêt rue Bishop

Date : Le jeudi 29 mars 2018 à 10 h 30
Coût : 23 $ + 2,50 $ (visite guidée)
VIP : 2,50 $ par personne (sur présentation de la carte)
Payable au déjeuner du 21 mars
Dîner : Au café des Beaux-arts (réservation) ou au Bistro de la cafétéria à coût moindre.

Veuillez réserver auprès de Louise Laporte à louise.devarennes@sympatico.ca ou 450 667-8704

Info-assurances

Droit au paiement anticipé

Depuis le 1er janvier 2017, la personne adhérente à l'assurance vie (régime B) d'ASSUREQ dont l'espérance de vie est inférieure à 12 mois peut demander un paiement anticipé d'une partie de la prestation de cette assurance aux conditions suivantes :

- Faire la demande par écrit à SSQ.
- Fournir des preuves que son espérance de vie est inférieure à 12 mois.
- Fournir l'acceptation de son bénéficiaire si celui-ci est irrévocable.

La prestation payable par SSQ est de 50% du montant de la protection détenue par la personne adhérente sans excéder 20 000 $.

SSQ établit ce montant en appliquant immédiatement, s'il y a lieu, toute réduction prévue au contrat et devant survenir au cours des 24 mois suivant la demande.
Ex. : la personne qui a 64 ans à la date de la demande et qui détient le choix 2 a une protection de 30 000 $ mais comme elle aurait 65 ans dans moins de 24 mois, c'est le montant de 20 000 $ qui sera utilisé pour faire le calcul donc 50% de 20 000 $, la personne aurait droit à 10 000 $.

Lors du décès, le montant payable au bénéficiaire sera réduit du montant anticipé payé à la personne adhérente.

Régime d'assurance vie de la personne adhérente

	Prestations payables au décès		
Âge au moment du décès	**Choix 1**	**Choix 2**	**Choix 3**
Moins de 60 ans	20 000 $	40 000 $	60 000 $
De 60 à 64 ans	15 000 $	30 000 $	45 000 $
65 ans ou plus	10 000 $	20 000 $	30 000 $

Jean-Pierre Ménard

Webmestre

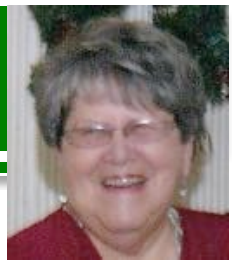

Votre webmestre sera au déjeuner du 18 avril chez Pacini. Si vous voulez discuter avec moi ou avoir des précisions sur la façon de naviguer sur le site, il me fera plaisir de vous rencontrer ce mercredi 18 avril.

Pour votre info

Une mise en demeure clé en main

Protégez-Vous lance un nouveau service pour accompagner les consommateurs dans leurs démarches visant à régler un conflit avec un commerçant, un voisin ou un entrepreneur.

Le service Résolution de conflits en ligne de Protégez-Vous offre deux possibilités: la mise en demeure et la négociation en ligne de conflits.

Pour tous les détails, allez sur le site de Protégez-Vous :

https://www.protegez-vous.ca/Argent/modele-mise-en-demeure

Pour ce bulletin de mars
Mise en pages : Denyse Payette
Illustrations prises sur Google
Impression : gracieuseté de la CSQ par Gilles Campagna
Livraison : Hélène Gingras
Diffusion par courriel : Marielle Bélanger